

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Sauf convention expresse contraire, les obligations contractuelles des parties sont régies par les présentes conditions générales. Ces dernières sont donc applicables à toutes les ventes et prestations effectuées par AJ-Informatique.

Ainsi, toute commande ou contrat accepté par le client implique son adhésion, sans réserve, à l'ensemble des présentes conditions générales.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

Les devis conclus par AJ-Informatique sont fermes et définitifs après réception du devis signé par le client et du versement d'un éventuel acompte.

3. MODIFICATION OU ANNULLATION DE COMMANDE

Aucune commande ne pourra être modifiée ou annulée sans l'accord exprès de AJ-Informatique. Toute modification de la commande par LE CLIENT, acceptée par AJ-Informatique, pourra entraîner une modification du délai de livraison ou de réalisation des prestations et une facturation complémentaire. En cas d'annulation, l'acompte éventuellement versé à AJ-Informatique lui demeurera acquis.

4. PRIX – TAXES – FRAIS DIVERS

Les prix indiqués par AJ-Informatique sur les devis et propositions de contrat en général sont valables pour une durée de 1 mois.

AJ-Informatique s'engage à respecter les tarifs en vigueur indiqués au moment de la signature du devis.

Le prix est payable au siège social de AJ-Informatique.

Les prix de vente et des prestations réalisées par AJ-Informatique sont assujettis à la TVA au taux et aux conditions en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

5. PAIEMENT

5.1. Acompte

Tout devis doit être accompagné du règlement de la totalité du prix ou, si le devis le prévoit, du versement d'un acompte.

5.2. Modes de règlement

Le paiement peut être effectué en espèce, par chèque français, par virement bancaire. Tous les paiements doivent être effectués en euros.

5.3. Délai de règlement

Le paiement complet du prix doit parvenir à AJ-Informatique dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la facture pour les particuliers et de 30 jours ouvrés pour les professionnels.

5.4. Défaut de règlement

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix donne lieu à versement par LE CLIENT d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

6. DELAIS DE LIVRAISON

Les articles commandés sont livrés dans le délai inscrit au devis. Toutefois, ce délai de livraison n'est donné qu'à titre purement indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne donnent pas au CLIENT le droit d'annuler la vente ou la prestation ou de refuser les articles commandés et/ou transformés. Ces retards ne peuvent pas, non plus, donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

7. TRANSFERT DE PROPRIETE

Quelque soit le mode de règlement choisi, le transfert de propriété au CLIENT ne s'opère qu'après paiement complet des articles commandés. Toutefois, les risques pesant sur ces articles sont transférés au CLIENT dès leur réception par ce dernier en cas de livraison ou dès mise à disposition en cas d'emport.

8. TRANSPORT ET LIVRAISON

AJ-Informatique livre les objets commandés par le transport de son choix.

En cas d'emport, les articles commandés voyageront aux seuls risques et périls du CLIENT.

Si la livraison est effectuée par AJ-Informatique ou par un transporteur sous-traitant, les risques de transport sont à la charge de AJ-Informatique.

9. CONFORMITE

Lorsque la livraison est effectuée par un transporteur, LE CLIENT doit, dans la mesure du possible, procéder au contrôle des articles reçus lors de la livraison.

10. GARANTIE

Les vices cachés sont garantis dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Sont exclus de cette garantie :

-Les dommages provenant d'un fait intentionnel du CLIENT;

-Les dommages causés par le non respect par LE CLIENT des instructions et notices d'utilisation du fabricant,

-Les dommages causés par un mauvais entretien des articles par LE CLIENT ;

-Les dommages dus aux effets d'ambiance.

-Les modifications ou dégradations normales de la couleur, de l'aspect d'un produit et des matières qui le composent par l'action de la lumière, de la chaleur, de liquides ou solides ;

-Les dommages causés par l'utilisation de produits d'entretien non adaptés ;

-Les défauts et dommages causés par les erreurs de montage et d'assemblage des articles lorsque LE CLIENT s'est chargé lui-même de l'opération.

11. RESPONSABILITE

AJ-Informatique ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de la commande ou du contrat conclu résultant de la survenance d'un cas de force majeure, d'inondation, d'incendie, de perturbation ou de grève totale ou partielle (notamment des services de livraison et de transport), du fait d'un tiers, du fait du prince ou du fait de l'acheteur.

De plus, LE CLIENT déclare :

-Connaître les modalités d'utilisation et d'entretien du/des appareil(s) et/ou article(s) vendu(s) par AJ-Informatique.

-Connaître les précautions à prendre quant à l'utilisation et l'entreposage du/des appareil(s) et/ou article(s) vendu(s) par AJ-Informatique.

-Connaître les cas et circonstances dans lesquels le/les appareil(s) et/ou article(s) vendu(s) par AJ-Informatique ne doivent pas être utilisés.

12. CONFIDENTIALITE

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations dont il pourrait avoir pris connaissance au cours de l'exécution de sa prestation.

13. DELAI DE REALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations commandées sont exécutées dans le délai inscrit au devis. Toutefois, ce délai n'est donné qu'à titre purement indicatif et sans garantie. Les retards d'exécution des prestations ne donnent pas au CLIENT le droit d'annuler la prestation. Ces retards ne peuvent pas, non plus, donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

14. SAUVEGARDE DES DONNEES

Avant toute intervention du PRESTATAIRE, LE CLIENT s'engage à effectuer les diligences nécessaires à la sauvegarde des données contenues par les matériels.

LE PRESTATAIRE ne pourra donc pas être, à quelque titre que ce soit, tenu pour responsable de la perte des données contenues par ces matériels.

15. PROPRIETE DES LOGICIELS

LE CLIENT déclare qu'il détient la licence d'utilisation des logiciels objet des prestations de dépannage

16. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes sont soumises au droit français. Tous les litiges relatifs à la relation contractuelle existant entre LE CLIENT et AJ-Informatique sont de la compétence exclusive des juridictions françaises. D'un commun accord, LE CLIENT et AJ-Informatique attribuent juridiction exclusive aux tribunaux de Nancy pour toutes les contestations relatives aux ventes et/ou prestations réalisées par AJ-Informatique et à l'application ou à l'interprétation des présentes.

17. CONFIDENTIALITE ET UTILISATION DES COORDONNEES DES ACHETEURS

Les informations collectées par AJ-Informatique sont utilisées afin de gérer les commandes et de proposer de nouveaux achats par courrier ou par message électronique (courriel). Elles ne seront pas diffusées, échangées ou vendues.

Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978, LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant ses données personnelles.

Ce droit peut être exercé par LE CLIENT en contactant AJ-Informatique par mail ou par courrier à l'adresse suivante : contact@aj-informatique.fr

INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Article L121-25 du Code de la consommation : « Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L.121-27 ».

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat, merci d'utiliser le formulaire détachable ci-dessous.

ATTENTION : cette faculté de renonciation n'est ouverte qu'aux personnes ayant la qualité de consommateur.

✍ _____

CONDITIONS :

1. Compléter et signer ce formulaire

2. Envoyer ce formulaire par lettre recommandée avec accusé de réception

3. Adresse d'envoi : _____

4. Expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant

Je soussigné, déclare renoncer au contrat ci-après :

.....

.Nature de l'article ou du service commandé :

.....

.....

.Date de la commande :

.....

.....

.Nom du client :

.....

.....

.Adresse du client :

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE DU CLIENT :